

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 111 du 13 janvier 2022, 14h00

En visioconférence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 03 février 2022

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET, Pascal GANDOULPHE (pouvoir), Muriel GIACOPELLI, Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT (absente).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER, Sophie DE CACQUERAY, Sébastien FOURNIER, Julien FROMONOT, Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (absente).

Collège des Usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL, Mathilde CORNET, Meryem HAMIDI ALAOUI, Damien JARFAUT, Servane LAHUEC, Théo LESCENT, Christophe LIN, Nicolas MASTORCHIO, Ari SAMAK, Alexandre SIMEONI, Logan THEBERT.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES, Béatrice DELORGE, Alphonse GIORGI (absent), Priscillia PUIG.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : /

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Nombre de présents ou représentés : 29

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Pascal ADALIAN, Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Lionel BRINGOUX, Caroline BULGARELLI, Véronique CHARRASSE, Giovanna CHIMINI, Pascale DE PADUA, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Annie GUILLERM, Anne-Gaëlle JOYAU, Hervé JUVENAL LAMBERT, Philippe KNAUTH, Jean-Louis MORO, Danielle MOURGUIART, Olivier PALAIS, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Christophe PELLEGRINO, Christine PENY, Emma RAMANANTSALAMA, Pascal RATHELOT, Anne RIBAUD, Anaïs SAINT-JONSSON, Patricia SANCHEZ, Violaine SEVREZ, Julie SOUHAMI, Mathilde THOREL, Franck TORRE, Eric VALERIO.

ORDRE DU JOUR :

I. ACTUALITES

II. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

- PV de la séance du 09 décembre 2021
- PV de la séance exceptionnelle du 13 décembre 2021

III. PRESENTATION

- Point sur les campus connectés d'AMU

IV. VIE INSTITUTIONNELLE

- Désignation des représentants étudiants de la CFVU appelés à siéger au sein des Commissions *ad hoc* : Césure, CVEC, Suivi EFEE, FIP, FSDIE Projets, FSDIE Social et du Bureau de la CFVU

V. FORMATION/PEDAGOGIE

- Organisation de la session d'examens de substitution (2021/2022)
- Diplôme en partenariat international (DPI) AMU-FDS/USTH

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Problématiques rencontrées par des étudiants de la double licence « Droit-Histoire de l'art »



Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05. Il annonce que la rubrique « présentation » sera développée avant celle des « actualités », en raison d'une contrainte d'agenda de l'intervenant.



I- PRESENTATION

• Point sur les campus connectés d'AMU

Le VP formation remercie M. Palais, chargé de mission campus connectés d'AMU, pour sa présence et l'invite à faire un point sur le dispositif qui a ouvert à Arles, Digne-les-Bains et Salon-de-Provence lors de cette rentrée universitaire 2021/2022. Il précise que les effectifs sont encore faibles, mais il était important d'initier la procédure afin de répondre à la demande sociale des collectivités.

M. Palais rappelle qu'un « campus connecté » est un tiers-lieu éducatif mis en place à la demande des municipalités avec un partenariat universitaire. L'objectif est de répondre à la demande d'un public diversifié situé dans des territoires éloignés des grandes villes, et qui souhaite poursuivre des études supérieures à partir du niveau baccalauréat.

Il ne s'agit pas de dispenser des cours à distance à domicile, mais d'accueillir des apprenants dans des locaux dotés d'aménagements numériques où ils peuvent bénéficier de tutorat individuel ou collectif et établir des liens sociaux. Les étudiants qui ont fait une inscription première dans une autre université qu'AMU peuvent, par ailleurs, accéder aux différents services de la vie étudiante, suite à la proposition de la CFVU du 7 octobre 2021 autorisant ces étudiants à s'inscrire sans frais à AMU.

Les campus sont organisés en fonction des formations dans lesquelles sont inscrits les étudiants afin de proposer des plages horaires adaptées. Les usagers doivent se rendre au minimum deux jours par semaine sur site.

Cette année, seuls seize étudiants sont inscrits dont la grande majorité à Arles. Les inscriptions sont gérées à ce jour par l'IUT.

MM. Leoncini et Mastorchio s'interrogent sur le coût de ce déploiement au niveau des ressources humaines et de la maintenance. **Le VP Formation** explique que ce sont les collectivités territoriales qui financent le salaire des tuteurs et des installations techniques. Il précise qu'AMU a un rôle d'expertise auprès des collectivités car elle forme les tuteurs via le CIPE. La Direction organisationnelle des systèmes d'information (DOSI) est quant à elle sollicitée pour le dimensionnement du réseau informatique dans le cadre de la dotation de l'appel à projets « campus connectés ».

M. Palais ajoute que le cahier des charges stipule que le tuteur doit avoir une bonne connaissance du système universitaire. Il s'agit d'agents territoriaux en détachement ou recrutés pour cette mission, par exemple à Salon-de-Provence, un ancien thésard et vacataire d'AMU a été embauché en CDD par la mairie.

M. Leoncini demande pour quelle durée sont signées les conventions, et si un élu local peut décider de fermer un campus. Il souhaite également savoir si le dispositif peut être développé à l'étranger. **Le VP Formation** explique qu'au début de la crise sanitaire, une cellule a été ouverte à l'ambassade de France à Alger pour permettre aux étudiants bloqués en Algérie de rejoindre un centre équipé d'un réseau informatique pour suivre les cours d'AMU à distance. Le rectorat est très intéressé pour déployer cette initiative et AMU reprendra ces actions à la suite des dossiers prioritaires, pour développer notamment la francophonie. Concernant les accords avec les municipalités, l'établissement a choisi, pour débiter l'expérience, trois villes où l'université est déjà implantée en délocalisation

afin d'assurer un suivi de proximité. Les conventions de partenariat sont établies pour cinq ans, avec une clause relative à la résiliation.

M. Torre note, d'une part, que les ressources numériques d'AMU sont tout de même sollicitées à travers la DOSI, au moins sur le site d'Arles, d'autre part, qu'il serait intéressant de communiquer davantage au sein de l'université, notamment à l'aide de flyers indiquant la nature des prestations. De plus, il invite les porteurs de projet à se rapprocher du centre de téléenseignement (CTES) pour étoffer le nombre d'inscriptions.

Le VP Formation et M. Palais abondent dans ce sens, car la prochaine étape après cette ouverture de campus sera le développement.

M. Paraponaris demande si l'expansion à l'international est incitée par le MESRI, ce que réfute **le VP Formation** car aucune mesure de structuration à l'étranger n'est proposée à ce jour.

Le VP Formation remercie M. Palais pour son investissement dans ce projet d'envergure pédagogique et politique. Il ajoute qu'AMU est très sollicitée pour ouvrir des structures sur des sites délocalisés et avance consciencieusement pour que le lien avec les territoires éloignés réponde à des besoins pédagogiques, tout en gardant les spécificités propres à l'établissement.

(Voir annexe 1 du présent procès-verbal)

II- ACTUALITES

1)- Situation sanitaire :

- ***Courbes de contaminations et gestes barrières***

Le VP Formation rappelle qu'AMU a communiqué sur la reprise des activités pédagogiques en présentiel à partir du 17 janvier 2022.

Cette décision paraissait complexe au vu des éléments contradictoires. En effet, l'établissement souhaitait un retour rapide sur site pour recouvrir une vie sociale et retrouver les avantages pédagogiques du présentiel, or les chiffres des contaminations dans la région étaient encore critiques.

L'Assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM) explique cependant que le pic attendu à la mi-janvier et les hospitalisations sont plus faibles comparés aux vagues précédentes, ce qui permet un retour sans jauge.

Après échanges avec les directeurs de composantes, et le constat que seule AMU avait pris des mesures préventives sur la rentrée de janvier parmi toutes les universités de France, la reprise de l'ensemble des activités pédagogiques est mise en œuvre avec un renforcement des geste barrières :

- Port du masque dans tous les locaux communs (couloir, amphithéâtre, salle de cours, sanitaires) ;
- Port du masque à l'extérieur des bâtiments ;
- Lavage fréquent des mains ;
- Renouvellement régulier de l'air dans tous les espaces clos : 10 minutes toutes les heures et *a minima* quatre fois par jour.

AMU a également sollicité l'ARS pour mettre en place des campagnes de vaccination.

A la remarque que le savon n'est pas toujours disponible dans les sanitaires, **le VP Formation** indique qu'un rappel va être fait auprès des composantes.

Le VP Formation présente ensuite le suivi du nombre de déclarations de « cas contact » et « cas positif » sur l'année 2021, en commentant les deux pics remarquables en mars et novembre, périodes qui correspondent successivement à un retour en présentiel et à des tests multipliés à l'approche des congés de Noël. Proportionnellement, ce sont les étudiants les plus touchés car AMU compte environ 80 000 usagers et 8 000 personnels.

(voir annexe 2 du présent procès-verbal)

- ***Étude de captation de CO2***

Le VP Formation indique qu'à l'initiative du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des syndicats enseignants, des mesures de CO2 ont été commandées dans des gymnases accueillant des étudiants d'AMU pour les examens. Le lien ne semble pas évident entre le taux de CO2 dans l'air et la transmission effective du virus.

Il rappelle que le niveau peut être initialement élevé dans une salle, à cause de la pollution environnante. Il explique que lors des examens, à chaque pic constaté sur le moniteur, les équipes procédaient à une aération du local, et le taux diminuait automatiquement. La recommandation est de ne pas dépasser une concentration en CO2 supérieure à un seuil de 800 ppm (« parties par million » c'est-à-dire le nombre de molécules polluant sur un million de molécules d'air).

Concernant les purificateurs d'air, les données de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) indiquent que ces appareils fonctionnent de manière optimum s'ils sont greffés sur un système de ventilation mécanique.

Les avis sont controversés sur les systèmes portatifs qui propageraient des gouttelettes. Une étude poussée doit être réalisée afin de ne pas investir dans un processus risqué à l'échelle du patrimoine immobilier d'AMU.

M. Paraponaris demande un point de vigilance pour les bureaux sans fenêtre qui disposent uniquement d'un système d'aération, car le taux de CO₂ dépassent les 3 000 ppm.

M. Leoncini préconise de déconnecter le système de fermeture automatique des portes en période d'exams afin de faciliter les échanges d'air, car les surveillants ne sont pas assez nombreux pour maintenir les portes ouvertes à chaque renouvellement de ventilation.

Le VP Formation explique que la Direction d'exploitation du patrimoine immobilier et de la logistique (DEPIL) d'AMU est dépêchée pour veiller à ce que les composantes disposent d'ouvertures suffisantes dans les salles pour améliorer la situation, et assister les composantes qui ont des équipes techniques réduites à diagnostiquer les salles où les taux de CO₂ sont les plus critiques.

M. Torre reprend le message du président d'AMU et soulève la contradiction entre l'incitation au télétravail et la reprise des cours en présentiel qui pourrait causer des tensions au sein des composantes. **Le VP Formation** rappelle que le message émane du MESRI et nuance : « *pour les personnels dont les fonctions le permettent et sous réserve des nécessités de service* ». Le télétravail s'adresse donc plus aux personnels administratifs.

M. Fromonot s'interroge sur la position de l'ARS concernant, d'une part, les retours en présentiel à la suite de l'expérience des établissements primaires et secondaires où la multiplication des cas rend très compliquée la gestion pédagogique, et d'autre part, la problématique de la disponibilité des autotests qui est très variable. **Le VP Formation** commente que la Direction hygiène sécurité environnement (DHSE) a contacté l'ARS qui confirme la consigne de rester en présentiel, sans alerte sur le risque de rupture d'autotests.

M. Magnouloux demande si les enseignants « cas contact » ou « Covid+ » peuvent organiser leurs enseignements en distanciel, ce que confirme **le VP Formation** si un agent isolé est en mesure de télétravailler.

- **Masques de protection**

Le VP Formation fait une synthèse des masques disponibles pour le public : équipements de protection individuelle (EPI) qui filtrent les aérosols (mesurés en micron « μm »).

- FFP 2 : protège des aérosols de 0.6 μm , taux de filtration 94%.
- FFP1 : protège des aérosols de 0.6 μm , taux de filtration 80%
- Masques chirurgicaux : à usage médical, protègent des aérosols de 3 μm , taux de filtration 95% à 98%
- Masques de catégorie 1, dits alternatifs, protègent des aérosols de 3 μm , taux de filtration 90%.

Les masques chirurgicaux sont ceux préconisés pour le grand public, en revanche l'établissement fournira des masques FFP2 aux personnels qui présentent des facteurs de comorbidité.

2)- **Accréditation 2024**

Le VP Formation annonce que les travaux suivent le calendrier annoncé et que les phases bilan de l'accréditation de 2018 et projet pour 2024 seront discutées lors de la CFVU du 3 février prochain. Un temps d'échange sera programmé sur la séance pour solliciter l'avis des membres.

3)- **Salons étudiants**

Le VP Formation indique que compte tenu de la crise sanitaire, AMU a fait le choix de ne pas participer au salon Studyrama du mois de décembre 2021. Quant au salon de l'Étudiant, il sera reporté aux 25 et 26 février 2022, en même temps que celui de l'alternance au parc Chanot.

Mme Ribaud précise que l'espace sera suffisamment grand pour coexister, et indique pour répondre à M. Torre que dans le cadre de la préparation des journées portes ouvertes (JPO) du 19 janvier au 5 mars, le salon des masters bénéficiera de cette expérience pour être organisé également en présentiel. Il est prévu une jauge pour la circulation entre les stands, et possiblement des plages horaires d'inscription à mettre en place avec la DOSI.

III- **APPROBATION DES PROCES VERBAUX**

La CFVU approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 9 décembre et 13 décembre 2021.

IV- VIE INSTITUTIONNELLE

Le VP Formation indique qu'après divers échanges avec les organisations étudiantes, un consensus quant à la répartition des places dans les diverses commissions *ad hoc* a été trouvé. Cette répartition entre les trois listes élues tient compte des sièges au Conseil d'administration (CA) et à la Commission recherche (CR).

Il indique que les commissions *ad hoc* EFEE et FIP seront complétées par le nom du Vice-président étudiant lorsque le (la) candidat(e) aura été désigné(e) par le CAC plénier.

Il cite ensuite les noms proposés par les représentants des listes et appelle les candidats à se présenter.

1)- Désignation des représentants étudiants de la CFVU appelés à siéger au sein du bureau de la CFVU :

BAGNOL Camille, MASTORCHIO Nicolas, PEREZ Leonardo.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la proposition nominative du collège usagers pour actualiser la composition du Bureau de la CFVU.

2)- Désignation des représentants étudiants de la CFVU appelés à siéger au sein de la Commission *ad hoc* Césure :

LESCENT Théo, MASTORCHIO Nicolas.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la proposition nominative du collège usagers pour actualiser la composition de la sous-commission Césure (1^{er} et 2^{ème} cycle).

3)- Désignation des représentants étudiants de la CFVU appelés à siéger au sein de la Commission *ad hoc* Contribution vie étudiante et de campus (CVEC AMU) :

ACQUARINI-BRUNA Coline, BAGNOL Camille, PEREZ Leonardo, THEBERT Logan.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la proposition nominative du collège usagers pour actualiser la composition de la commission CVEC AMU.

4)- Désignation des représentants étudiants de la CFVU appelés à siéger au sein de la Commission *ad hoc* suivi de l'Évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants (EFEE) :

ACQUATELLA Quentin, BAGNOL Camille, CORNET Mathilde, SOENKONO Clara, THEBERT Logan, ainsi que le Vice-président étudiant.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la proposition nominative du collège usagers pour actualiser la composition de la commission de suivi EFEE.

5)- Désignation des représentants étudiants de la CFVU appelés à siéger au sein de la Commission *ad hoc* Fonds d'intervention pédagogique (FIP) :

ARNAUD Quentin, SAMAK Ari, ainsi que le Vice-président étudiant.

Vote :

La CFVU approuve, par 26 voix pour et 3 abstentions, la proposition nominative du collège usagers pour actualiser la commission FIP.

6)- Désignation des représentants étudiants de la CFVU appelés à siéger au sein de la Commission *ad hoc* Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes-Projets (FSDIE Projets) :

ACQUARINI-BRUNA Coline, LALANNE Nathan, LESCENT Théo, MASTORCHIO Nicolas, RUIZ Angelina, THEBERT Logan, ZEGGAI Adam.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la proposition nominative du collège usagers pour actualiser la commission FSDIE Projets.

7)- Désignation des représentants étudiants appelés à siéger au sein des Commissions *ad hoc* Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes-Social (FSDIE Social) :

ENOCH Anaëlle, HAMIDI ALAOUI Meryem, THEBERT Logan.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la proposition nominative du collège usagers pour actualiser la composition de la commission FSDIE Social.

(voir annexe 3)

V- FORMATION/PEDAGOGIE

1)- Organisation de la session d'examens de substitution (2021/2022)

Mme De Cacqueray explique que le texte présenté est issu de la circulaire du MESRI en date du 5 août 2021 qui notifie pour l'organisation des examens que : « *il appartient aux établissements d'organiser des sessions de substitution au bénéfice des soumis à isolement. Ces sessions doivent se tenir dans les deux mois qui suivent leur absence dûment justifiée – avec un délai de prévenance de 14 jours* ».

Suite à une préconisation du MESRI, cette mesure doit être approuvée par la CFVU, et AMU a choisi d'inclure dans le dispositif les « cas contacts » qui peuvent également demander à bénéficier de cette session sur justificatif.

Mme De Cacqueray ajoute que dans la condition où les modalités de cette session sont différentes de celles de l'examen initial, ces adaptations devront être présentées en CFVU. Enfin, elle précise que la session initiale est identique à celle de substitution pour les voies PASS/L.AS.

Mme Puig revient sur le délai de prévenance pour vérifier qu'il s'agit bien d'annoncer une période dans le calendrier de la composante, et ensuite d'envoyer aux étudiants via l'ENT une convocation détaillée par épreuve. En outre, elle propose de reprendre les termes revus dans la charte des examens pour la seconde chance.

Mme Bagnol demande si des calendriers pour cette session sont déjà publiés dans les composantes qui doivent l'organiser au regard des examens de décembre 2021. De plus, elle alerte les membres sur les plannings des filières assujetties aux périodes de concours, de fin de cycle, ou de stage qui sont en attente des résultats de l'année. Elle s'interroge également sur la deuxième possibilité de composer si l'étudiant manque cette session de substitution. **Le VP Formation** répond que l'étudiant sera convoqué à la session de rattrapages, et confirme que les composantes ont commencé à programmer les sessions de substitution, ou bien ont déjà fait passer ces épreuves sans modification des modalités d'examen, comme la FEG et la FDSP.

M. Torre s'interroge sur le formalisme pour faire remonter les éventuelles modifications de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) dans le cadre de cette session. **Le VP Formation** indique que la DEVE transmettra par courriel les consignes.

M. Leoncini annonce qu'il s'abstiendra de voter ce texte qui encore une fois contraint l'organisation des examens. Il se prononcera plutôt sur des modifications de M3C lorsque la campagne aura lieu.

Il demande ensuite si les étudiants étrangers qui se sont retrouvés confrontés aux restrictions sanitaires en rentrant dans leur pays d'origine, comme des voyages bloqués, peuvent bénéficier de ce dispositif, *et quid* des étudiants en mobilité qui ne sont pas forcément présents au moment de la session de substitution.

Le VP Formation rappelle que les étudiants doivent être évalués et si un justificatif les retenant dans un pays pour cause sanitaire est transmis, il faut faire preuve de bienveillance, et dans ce cas modifier les modalités de l'examen, par une étude de cas, par exemple.

Avant de faire procéder au vote, **le VP Formation** propose de compléter le texte en mentionnant que les jurys devront délibérer au plus vite, et ajouter que le calendrier détaillé de cette session de substitution devra parvenir à l'étudiant concerné, au moins cinq jours avant la première épreuve.

Vote :

Le texte amendé, la CFVU approuve, par 28 voix pour et 1 abstention, le cadrage de la session d'examens de substitution pour 2021/2022. (Annexe 4 du présent procès-verbal)

2)- Diplôme en partenariat international (DPI) AMU-FDS/USTH

Le VP Formation donne la parole à M. Knauth porteur du projet entre la faculté des sciences (AMU-FDS) et l'université des sciences et des technologies de Hanoi (USTH) au Vietnam.

M. Knauth expose le contexte de ce partenariat qui est développé dans le cadre d'un accord intergouvernemental avec la république socialiste du Vietnam qui lie l'USTH et un consortium d'établissements en France dont fait partie AMU.

L'enseignement concernait jusqu'à présent le niveau master « Sciences des matériaux avancés-Nanotechnologie », dont le partenariat continue en 2022/2023.

L'USTH souhaite développer des diplômes communs de niveau licence, aussi la mention « Chimie » parcours « Physique-Chimie » est considérée comme cohérente en termes de cursus avec leur bachelor.

Le projet est de coconstruire un double diplôme avec une mobilité bilatérale pour les étudiants (5 pour USTH et 3 pour AMU) qui pourront effectuer la dernière année de licence à l'étranger. Ils doivent pour cela avoir validé 120 ECTS, détenir le niveau d'anglais B2, et payer les frais d'inscription dans leur établissement d'origine.

Quant aux enseignants d'AMU qui se déplacent pour des enseignements en 3^{ème} année (60 heures pour 2 modules en anglais), les défraiements sont pris en charge par l'USTH.

Mme Giacobelli qui a rapporté sur ce dossier a émis un avis favorable car il est question d'une extension d'un accord déjà existant. Elle ajoute que le partenariat n'engendre aucun coût d'heures complémentaires pour AMU, et participe au rayonnement de l'établissement à l'international. Elle s'interroge sur un accompagnement qui pourrait être plus personnalisé au regard des effectifs réduits. **M. Knauth** explique que les éléments précis pour les étudiants sortants ne sont pas encore établis, ils disposeront d'un guide (visa, logement, système de santé ...). En revanche, il atteste que les personnels de l'USTH sont enthousiastes pour accueillir des étudiants français. Concernant l'accompagnement des étudiants entrants, ils bénéficieront de la procédure de la plateforme de la DRI et des dispositifs de campus.

M. Leoncini note que le Vietnam a une position géographique qui attire les étudiants vers les USA, Singapour, la Chine, voire l'Australie, et se demande quelle stratégie incite AMU à enseigner en anglais à ce public, si ce n'est de leur ouvrir la voie vers ces pays cités, et peut-être priver AMU d'étudiants qu'elle a formés. Il s'interroge également sur la sélection des cinq étudiants accueillis et de leurs projets.

M. Knauth comprend cette inquiétude car les USA et l'Asie sont attractifs, mais rassure les membres sur le projet car le système de recrutement vietnamien est très sélectif. Il s'agit d'apprenants qui étudient le français, et cette double condition peut laisser entendre que le projet est orienté entre les deux pays alliés. AMU pourrait leur proposer par la suite des cursus en master voire en thèse. Il estime que c'est une première étape et un levier pour accéder à une visibilité internationale, par ailleurs, les enseignants sur place pourront développer les relations pour attirer les étudiants d'excellence vers la culture francophone.

M. Torre s'interroge sur les frais d'inscription à l'USTH pour les étudiants Vietnamiens et s'ils ne pourraient pas trouver plus intéressant de s'inscrire à AMU hors partenariat. Il souhaite également savoir si cette collaboration s'appuie sur la recherche. Concernant les tarifs, **M. Knauth** annonce environ 4 000\$ par étudiant, et il ne lui semble pas négociable de proposer un autre modèle d'échange car l'USTH compte sur les frais d'inscription. Il confirme que le volet recherche est initié avec Polytech, et pourra être développé par les enseignants en mobilité.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de création d'un double diplôme de niveau licence entre la Faculté des Sciences d'AMU et l'université des Sciences et des technologies de Hanoï au Vietnam.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

VI- Questions diverses

Le VP Formation donne la parole à deux représentants étudiants, MM. Mastorchio et Thebert, qui ont fait parvenir une question à la CFVU.

M. Thebert explique que certains étudiants rencontrent des difficultés pédagogiques dans le cadre de la double licence « Droit-Histoire de l'art ». Ils ne savent pas de quelle scolarité ils dépendent car ils s'acquittent des frais d'inscription auprès d'ALLSH et de la FDSP, et les informations divergent.

De même, il leur avait été dit que ce double diplôme permettrait de candidater auprès des masters en « Droit » et en « Histoire de l'art », or le programme tel qu'il est constitué ne permet pas, selon les informations que ces étudiants ont reçues, de candidater à des mentions spécifiques (par exemple : « Droit des affaires » à la FDSP), car il leur manque des modules fondamentaux. Certains ont donc demandé à abandonner cette double licence pour intégrer une mention de licence classique qui leur a été refusée. Il préconise qu'un entretien individuel soit organisé avec ces étudiants.

Mme De Cacqueray conforte les étudiants sur la valeur d'excellence de cette double licence. Elle est à l'origine de sa mise en œuvre lorsqu'elle était vice-doyenne de la FDSP. En effet, les étudiants étaient obligés de suivre deux cursus avec des emplois du temps incompatibles. Cette formation a été coconstruite en privilégiant les matières fondamentales pour répondre à des débouchés professionnels, comme « Commissaire-priseur ». Elle suppose que cette formation qui démarre nécessite des ajustements, mais elle affirme que ce double cursus n'a pas été conçu pour empêcher toute orientation, ni bloquer une inscription vers une licence classique de l'une des disciplines. Elle estime qu'il est plutôt question d'une méconnaissance des calendriers des procédures à respecter pour les inscriptions et des pré requis pour les orientations. Elle invite les représentants pédagogiques qui assistent à la séance à s'exprimer.

Mme Souhami, vice-doyenne formation à la FDSP, assesseur à la licence pour les campus Marseille-Canebière, entend le dysfonctionnement administratif. Elle indique que les composantes ont convenu de se réunir pour améliorer la coordination entre les deux services compétents, et de mettre en place une adresse électronique générique, par exemple.

D'un point de vue pédagogique, elle se dit surprise de la réaction de ces étudiants, car la FDSP n'a pas encore organisé de réunion d'information pour la sélection en master qui concerne les étudiants de L3.

Cette nouvelle double licence ayant débuté en 2020/2021, la promotion concernée est en L2.

Elle les invite à vérifier les calendriers d'information sur les orientations pour les L2. Elle atteste que le programme a été conçu en équilibrant les disciplines fondamentales avec un emploi du temps cohérent. Elle précise ensuite que la discipline « Droit des affaires » n'est pas dans le programme de L2, mais souligne à nouveau que les possibilités d'orientations vont être explicitées lors d'une réunion.

S'agissant d'étudiants d'excellence, elle les encourage à postuler aux parcours des masters des deux composantes.


Mme Thorel, vice-doyenne à ALLSH, déclare que ces étudiants ont une double-compétence, ce qui est un atout. Il est effectivement regrettable qu'ils subissent les désagréments d'une filière qui se met en place. Par ailleurs, les équipes pédagogiques sont attentives, puisque ces étudiants soucieux ont été reçus par la direction du département en question.

Le VP Formation conclut que ce défaut de communication va être résolu, car l'objectif pédagogique est bien d'ouvrir des horizons. Il invite les responsables de la formation à convier les représentants étudiants de la CFVU à participer à la réunion d'information dédiée afin de constater l'avancée du dossier.

Avant de lever la séance, **le VP Formation** annonce que Mme Thorel cède sa place en qualité de vice-doyenne d'ALLSH. Il la remercie pour le travail réalisé au sein de la composante et en CFVU, et ajoute que cette collaboration perdurera dans divers groupes de travail. Il souhaite ensuite la bienvenue au nouveau vice-doyen formation de la FDS, M. Pellegrino.



L'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 16h30.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation